

N° 12

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

CONTRAT
D'AMÉNAGEMENTS
DE MOBILITÉS
VERTES (CAMV)
POUR LA
REQUALIFICATION
DES ABORDS
DE LA GARE
FERROVIAIRE DE
MONTROND-LES-
BAINS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de transports et de mobilité,

La gare ferroviaire de Montrond-les-Bains présente une fréquentation d'environ 220 voyageurs par jour, et est desservie par 34 trains par jour.

Son aire de chalandise comprend les communes de Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy, Bellegarde-en-Forez, Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive, Saint-Cyr-les-Vignes et Marclopt. Bien que connaissant une érosion de sa fréquentation depuis 2010, cette gare a été identifiée comme stratégique dans le schéma de mobilité élaboré en 2012 par l'ancienne communauté de communes du pays de Saint-Galmier, eu égard au rôle qu'elle peut jouer pour limiter les déplacements pendulaires en voiture vers Saint-Etienne.

Un groupe de travail a été créé en 2013 pour examiner les aménagements à réaliser aux abords de la gare pour favoriser le recours au transport ferroviaire.

Trois objectifs majeurs ont été partagés entre les différents partenaires lors des comités techniques et de pilotage :

- Mieux intégrer la gare dans son environnement urbain et mieux valoriser l'entrée de ville ;
- Favoriser l'accessibilité par une meilleure organisation et lisibilité des lieux d'échanges pour tous les voyageurs (automobilistes, piétons et modes doux, personnes à mobilité réduite deux roues, usagers des transports collectifs, dépose-minute), et renforcer ainsi l'intermodalité en gare,
- Améliorer l'accueil et le confort des voyageurs en gare à proximité des bâtiments voyageurs et des quais (attente, vente, information, sécurité...) et aux abords de la gare (intégrations urbaine et paysagère, liaison avec les pôles de vie).

Par délibération en date du 11 juillet 2018, la communauté de communes de Forez-Est a confirmé sa volonté de mener à bien ce projet, et de poursuivre les études.

Le projet adopté :

- Vise à favoriser le report modal de la voiture vers le train en favorisant le rabattement vers la gare, notamment pour les trajets domicile-travail.
- Permet une amélioration sensible de l'intermodalité : valorisation des modes doux à travers un parvis piétonnier accueillant davantage de stationnements vélos, réorganisation et sécurisation des arrêts de cars, aménagement d'une dépose minute et d'un arrêt de taxi, réorganisation du parking voitures agrandi à 109 places, avec certaines places de stationnement qui disposeront d'un contrôle d'accès pour être réservées aux usagers du train.
- Répond aux enjeux environnementaux d'une part en favorisant les rabattements modes doux grâce à une connexion au réseau cyclable et à la voie verte, d'autre part en renforçant la densité végétale (80 arbres plantés) et en laissant une place aux mobilités propres (bornes de recharge pour véhicules électriques...).

Les aménagements proposés amélioreront l'agrément et le confort des usagers : rénovation de l'éclairage public, mobiliers, plantations, amélioration de la signalétique ferroviaire et des revêtements de quais.

La communauté de communes de Forez Est souhaite désormais réaliser les travaux, à travers un Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes (CAMV) en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres partenaires.

Loire Forez agglomération est sollicitée pour participer financièrement à la réalisation de ce projet à hauteur du pourcentage d'usagers de la gare domiciliés sur le territoire communautaire, estimée à 2,8%.

Le plan de financement partenarial du contrat est le suivant :

Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes – Aménagement des abords de la gare de Montrond les Bains Travaux sous MOA CCFE	Montant	Taux
Région Auvergne-Rhône-Alpes	398 700 €	24,7 %
Communauté de Communes Forez Est	499 617 €	31 %
Département de la Loire	670 000 €	41,5 %
Loire Forez Agglomération	45 000 €	2,8 %
TOTAL	1 613 317 €	100 %

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le contrat d'aménagements de mobilités vertes pour l'aménagement de la gare de Montrond les Bains, et la participation financière de Loire Forez à hauteur de 2,8% des dépenses subventionnables, soit 45 000€.
- autoriser le Président à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le contrat d'aménagements de mobilités vertes pour l'aménagement de la gare de Montrond les Bains, et la participation financière de Loire Forez à hauteur de 2,8% des dépenses subventionnables, soit 45 000€.
- autorise le Président à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*